

Restauration Scolaire

Tarifs et quotients 2023 / 2024

Avis de la commission

Rapporteur : Christine DELCROIX

Christine DELCROIX,
Vice-Présidente,

propose les nouveaux quotients et tarifs pour l'année scolaire 2023 / 2024, en appliquant une augmentation de 3% pour les quotients compris jusqu'à 850, de 4 % pour les quotients supérieurs à 850, 5 % pour les repas adultes.

Les quotients inférieurs à 606 € ne subissent pas d'augmentation afin de bénéficier de l'aide concernant la tarification sociale.

C'est sur ces bases qu'elle propose le tableau suivant :

<u>QUOTIENT FAMILIAL</u>	RAPPEL Tarifs arquais 2022/2023	RAPPEL Tarifs extérieurs 2022/2023	Tarifs arquais 2023/2024	Tarifs extérieurs 2023/2024
< 485 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €
De 486 € à 605 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
De 606 € à 665 €	2,97 €	3,47 €	3,06	3,57
De 666 € à 700 €	3,21 €	3,71 €	3,30	3,82
De 701 € à 850 €	3,59 €	3,98 €	3,69	4,10
De 851 € à 1 200 €	3,86 €	3,98 €	4,01	4,14
> 1 200 €	3,98 €	3,98 €	4,14	4,14
Enfants IDHEFFI	3,47 €		3,60	
Repas adultes	5,06 €	5,56 €	5,31	5,84

Pour les extérieurs : à partir du quotient familial 606 € : tarifs (selon le QF) avec une majoration de 0,50 €, plafonné à 4,14 €.

Les arquais et extérieurs n'ayant pas fournis leurs revenus : 4,14 €

Une diminution de 0.15 € sera appliquée à partir du 2^{ème} enfant déjeunant au restaurant (arquais et extérieurs).

Après en avoir discuté, le Conseil d'Administration approuve comme suit :

Pour :

Contre :

Abstention :